

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 28 février 2006

Objet de délibération :
Débat sur les orientations
budgétaires 2006

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 21 février 2006 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Mme PAYET (Seillonnaz)

Mesdames SELIGNAN et DUBOIS - Messieurs GONNAND, MARTIN, RUBAT, de la VERPILLIERE, PELLETIER, MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Messieurs GLORIOD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)

Messieurs BERTHOU, GADIOLET, VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)

Madame L'HUILIER (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)

Madame DRUET (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Monsieur BILLOT conseiller général

Ont donné pouvoir :

M. MARRET (C.C. du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)

Est élue secrétaire de séance :

Mme NICOLAS (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2006 à partir d'un montant de dépenses et de recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	157 759,00 €
Total recettes de fonctionnement	157 759,00 €

Total dépenses d'investissement	13 199,00 €
Total recettes d'investissement	13 199,00 €

Sont présentés et soumis à la discussion :

Sujet 1 : les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2006 en dépenses :

- la prise d'une garantie supplémentaire « protection juridique » ;
- engagement de l'étude outil de suivi et de mise en œuvre du SCOT;
- inscription d'un crédit pour l'achat éventuel du logiciel SIG en complément du cadastre et d'un ordinateur serveur ;
- inscription de dépenses imprévues.

Sujet 2 : Pas d'augmentation des contributions des groupements de communes et des communes isolées.

Le comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et débattu des orientations budgétaires,

EN DONNE ACTE au Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 28 février 2006

Objet de délibération :
Décision modificative

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 21 février 2006 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Mme PAYET (Seillonnaz)
Mesdames SELIGNAN et DUBOIS - Messieurs GONNAND, MARTIN, RUBAT, de la VERPILLIERE, PELLETIER, MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs GLORIOD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)
Messieurs BERTHOU, GADIOLET, VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
Madame L'HUILLIER (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)
Madame DRUET (C.C. de la vallée de l'Albarine)
Monsieur BILLOT conseiller général

Ont donné pouvoir :

M. MARRET (C.C. du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)

Est élue secrétaire de séance :

Mme NICOLAS (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président informe les membres que le Bureau du syndicat mixte propose que les « restes à réaliser » du budget 2005 soient imputés au budget de l'exercice 2006.

Ces restes à réaliser se détaillent de la manière suivante :

205 - Logiciels	1 614,00
2183 - Matériel informatique et de bureau	248,00
2188 - Autres	44,00

Compte tenu des besoins en matériels informatiques constatés en ce début d'année, il est proposé d'effectuer un virement de crédit de l'article 205 au 2183 de la façon suivante :

205 - 100 (820) Logiciels	- 1 289,00 €
2183 - 100 (820) Matériel informatique et de bureau	+ 1 289,00 €

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

AUTORISE le virement de crédit proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,